



Groupement forestier coopératif St-François

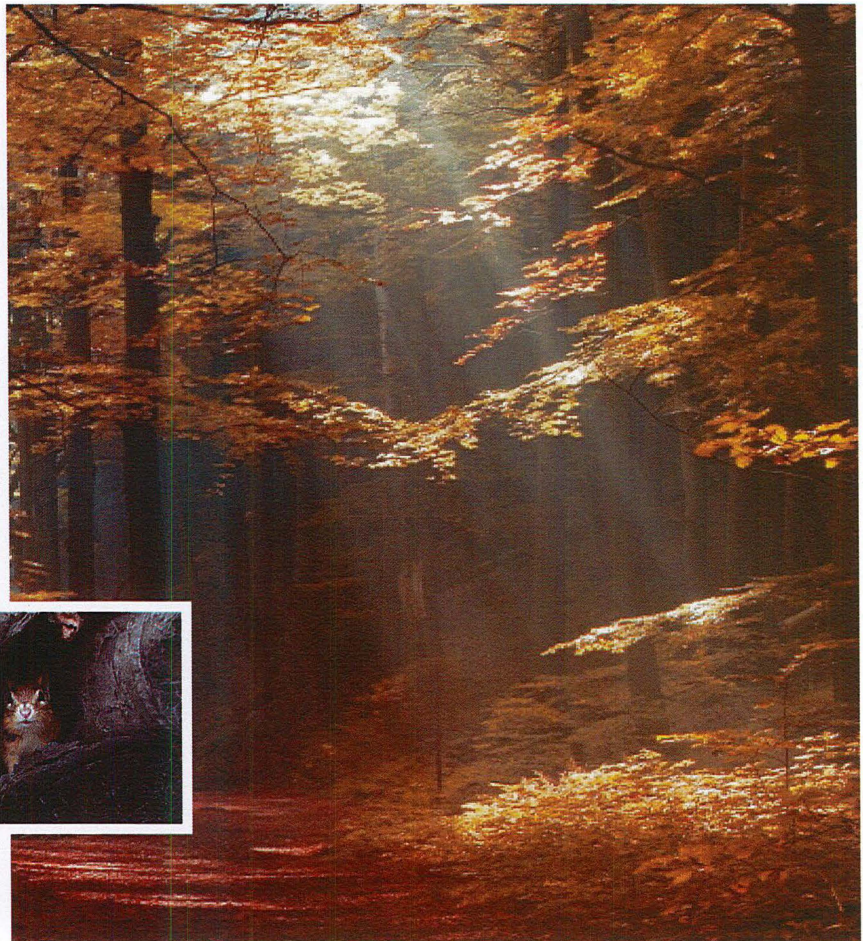
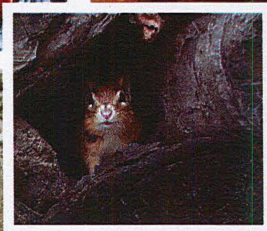
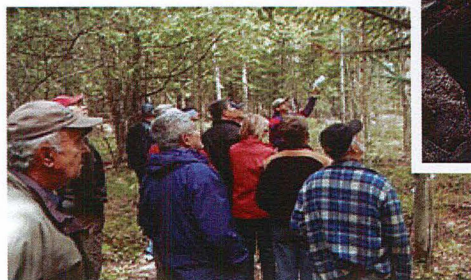
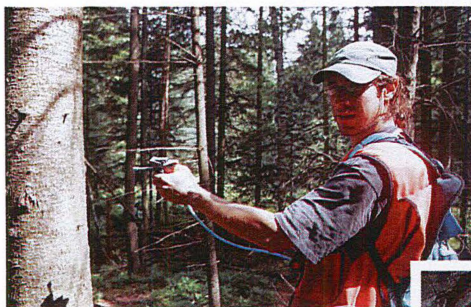
345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

www.gfstfrancois.qc.ca

Actif des racines au sommet

Plan d'aménagement forestier



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom: **GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS**

Adresse: **345 PARC INDUSTRIEL**

WINDSOR, QC

J1S 3A7

Représentant autorisé: **Martel Pierre**

Tél: Rés: (819)346-4634 Bur:

Numéro de Producteur forestier: **MARM46510888**

Ce plan
respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable

Objectifs du Plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier est un outil de connaissance et de planification forestière destiné au propriétaire de boisé. Ce document, approuvé par un ingénieur forestier, vous permet de bien connaître votre forêt et de prendre les décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de votre forêt dans le cadre d'un développement durable.

Le plan d'aménagement forestier est nécessaire pour obtenir votre statut de producteur forestier qui vous donne accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux forestiers, de même qu'au programme de remboursement d'une partie de vos taxes foncières. Il est également nécessaire pour obtenir la certification environnementale FSC.

Les nombreuses recommandations qu'il contient ont été développées pour vous aider à gérer et mettre en valeur votre propriété forestière.

1- Localisation de la superficie à vocation forestière

Nom du propriétaire forestier : *MAITRE LAURENT*
 Propriété numéro :01 Photographie aérienne : 201 3
 Municipalité régionale de comté (MRC): Les Sources Code: 400
 Municipalité : Danville Code: 40047

Unité d'évaluation	Cadastre	Rang	No. du lot	Zonage	Unité aména.	Superficie forestière (ha)	Superficie totale (ha)
9670- 10- 9898	(23 44) Shipton	02	3172776	V: vert	511	40. 2	40.2
						40.2	40.2

2-Objectifs du propriétaire

Forestiers et environnementaux

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt.
- Protéger l'environnement forestier.
- Reboiser certaines parties de la propriété.
- Entretenir les plantations.
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin.
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole.

Financiers

- Rentabiliser mon investissement.
- Générer un revenu d'appoint périodique.

Personnels

- Profiter de ma propriété pour mes loisirs et ma détente.
- Pratiquer la chasse sportive.
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé.
- Autre : _____

3-Éléments sensibles présents

- | | |
|--|---------------|
| | Peuplement(s) |
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles aux insectes ou aux maladies. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles au chablis. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements à forte pente. | _____ |
| <input checked="" type="checkbox"/> Présence d'un cours d'eau ou d'un lac. | <u>6</u> |
| <input type="checkbox"/> Milieu humide (marais, étang marécage, tourbière, prairie humide) | _____ |
| <input type="checkbox"/> Ravage de cerfs de Virginie. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Habitats fauniques reconnus | _____ |
| <input type="checkbox"/> Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire. | _____ |
| Autre : _____ | |



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
001	Peupleraie à bouleau blanc et résineux <i>Densité* : B Hauteur (m): 11 / Âge: 25</i>	3.5 ha	Épinette blanche	Tremble	Bouleau gris

La densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement. On observe des trouées mal régénérées et il est suggéré de récolter les trembles et le bouleaux gris dans ce secteur.

Traitement suggéré :

Il faudrait éliminer les trembles et les bouleaux pour éviter une perte de bois marchand.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent l'assainissement de la forêt en prélevant les arbres malades, défectueux et de moindre valeur commerciale.

002	Plantation d'épinette blanche <i>Densité* : A Hauteur (m): 11 / Âge: 25</i>	7.4 ha	Épinette blanche	Tremble	Bouleau gris
-----	---	--------	------------------	---------	--------------

On observe quelques trembles et bouleaux à récolter dans ce secteur. Il est suggéré de faire une coupe d'éclaircie dans cette plantation pour éviter une perte de croissance dans les tiges de qualité.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

Cette intervention se pratique dans des plantations de forte densité. Elle consiste à récolter entre 30 et 40 % du volume totale du peuplement c'est-à-dire, environ 40% des arbres. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité et de plus faible diamètre, afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé.

Bénéfice escompté : La première éclaircie de plantation engendre une augmentation de la croissance en volume des arbres et augmente la valeur des bois qui seront coupés dans les éclaircies subséquentes.

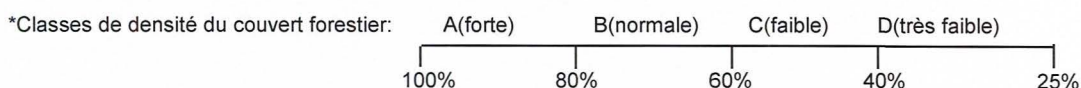
003	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : B Hauteur (m): 11 / Âge: 20/ 4</i>	3.0 ha	Érable à sucre Érable rouge	Frêne d'Amérique Tremble	Bouleau jaune
-----	---	--------	--------------------------------	-----------------------------	---------------

La densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement. Ce secteur est la délimitation entre deux peuplements. Le site est frais, irrégulier et on observe des ruisseaux intermittents.

Traitement suggéré :

Il faudrait éliminer progressivement les trembles et les feuillus de faible valeur afin de favoriser les tiges d'essences de valeur. Il faut éviter de faire de grosses trouées.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent l'assainissement de la forêt en prélevant les arbres malades, défectueux et de moindre valeur commerciale.



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
004	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : B Hauteur (m): 11 / Âge: 20/ 4</i>	5.2 ha	Érable à sucre Tremble	Bouleau jaune Noyer cendré	Frêne d'Amérique

La densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement. On observe des trembles distribués aléatoirement à travers ce peuplement composé de deux étages et la surface terrière est faible. Ce peuplement est situé sur un site frais et on observe une coulée humide au centre du peuplement.

Traitement suggéré :

Il est recommandé de récolter les trembles et les tiges endommagées pour favoriser les tiges dans l'étage inférieur du peuplement. Le prélèvement est faible et n'est pas urgent

Bénéfice escompté : Les travaux permettent l'assainissement de la forêt en prélevant les arbres malades, défectueux et de moindre valeur commerciale.

005	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : A Hauteur (m): 11 / Âge: 20/ 4</i>	20.3 ha	Érable à sucre Bouleau jaune	Frêne d'Amérique Orme d'Amérique	Érable rouge
-----	---	---------	---------------------------------	-------------------------------------	--------------

La densité des tiges est irrégulière dans ce peuplement de grande qualité. Une éclaircie est suggérée pour favoriser les tiges d'avenir.

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE (2017)

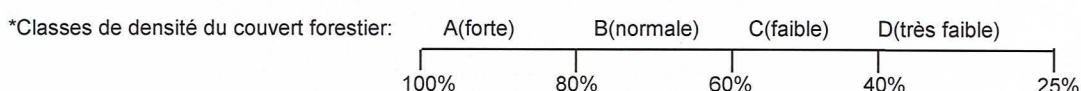
Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent une augmentation de la productivité de la forêt en stimulant la croissance des tiges résiduelles.

006	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : B Hauteur (m): 11 / Âge: 20/ 4</i>	0.8 ha	Érable à sucre Orme d'Amérique	Frêne d'Amérique	Bouleau jaune
-----	---	--------	-----------------------------------	------------------	---------------

Un cours d'eau traverse ce peuplement et la densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement. Considérant la présence d'un ruisseau il est suggéré de ne pas intervenir dans ce peuplement.

Traitement suggéré :



5- Liste des traitements forestiers suggérés

No.peup	Type de peuplement	Traitement	Année suggérée	Superf.	Priorité*
001	Peupleraie à bouleau blanc et résineux	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	1.8	1
002	Plantation d'épinette blanche	1ère éclair.com.rés.mécanisée - DHP 9 à 15 cm	2011	7.0	1
003	Érablière à feuillus tolérants	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	2.0	1
004	Érablière à feuillus tolérants	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2022	3.0	2
005	Érablière à feuillus tolérants	Jardinage feuillus d'ombre mécanisé	2017	20.0	1

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse.

*Priorité: 1.Court terme: prêt à faire 2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans 3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements



6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements** : Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débiter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale** : Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale** : Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché** : Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil** : Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.


Signature du propriétaire forestier
ou de son représentant

Date

Attestation de l'ingénieur forestier

Ce plan d'aménagement forestier appartenant à _____
est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.



Signature de l'ingénieur forestier
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

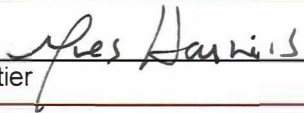
Date

2017-07-12

Plan d'aménagement préparé par

technicien forestier

Date



2017-07-12



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Zonage
Danville	Shipton	02	3172776,	V: vert

Numéro de statut de producteur du vendeur: MARM46510888

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

Date

Annexe 1

Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

Adresses utiles

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 819 875-1007, (www.agenceestrie.qc.ca)

Cultur'Innov, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, (www.culturinnov.qc.ca)

Financement agricole Canada, 819 564-5512 , (www.fcc-fac.ca/fr/)

Forest stewardship council Canada (FSC), 1 877 571-1133, (www.fsccanada.org/francais.htm)

La financière agricole du Québec, 819 820-3323, (www.fadq.qc.ca/index.php?id=31)

Ministère développement durable et environnement, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

Ministère des forêts de la faune et des Parcs, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privées/index.jsp>)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, 819 346-8905,

Fédération des producteurs forestiers du Québec, <http://www.foretrivee.ca>,



Annexe 2 - Données techniques et forestières

0273 MARTEL MARC-ANDRE Resp: Martel Pierre	MARM46510888 Tél: (819)346-4634	Propriété no.01 Shipton Rang:02 Premier lot:3172776	<u>Photo</u> 2013
--	------------------------------------	--	----------------------

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuil	% résin				
001	PeBbR	B 11 25	EPB/PET/BOG/ / /	3.5	18	%	%	%	ST09-4	2017	1.8	1
002	EpB	A 11 25	EPB/PET/BOG/ / /	7.4	29	%	%	%	CERM-15	2011	7.0	1
003	ErFt	B 11 17 20/ 40	ERS/FRA/BOJ/E RR/PET/	3	20	%	%	%	ST09-4	2017	2.0	1
004	ErFt	B 11 17 20/ 40	ERS/BOJ/FRA/P ET/NOC/	5.2	20	%	%	%	ST09-4	2022	3.0	2
005	ErFt	A 11 17 20/ 40	ERS/FRA/ERR/B OJ/ORO/	20.3	26	%	%	%	RJF	2017	20.0	1
006	ErFt	B 11 17 20/ 40	ERS/FRA/BOJ/O RA/ /	0.8	24	%	%	%				

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme



Carte forestière

Nom du propriétaire:

Numéro de producteur forestier

Propriété numéro : 01

:MARM46510888

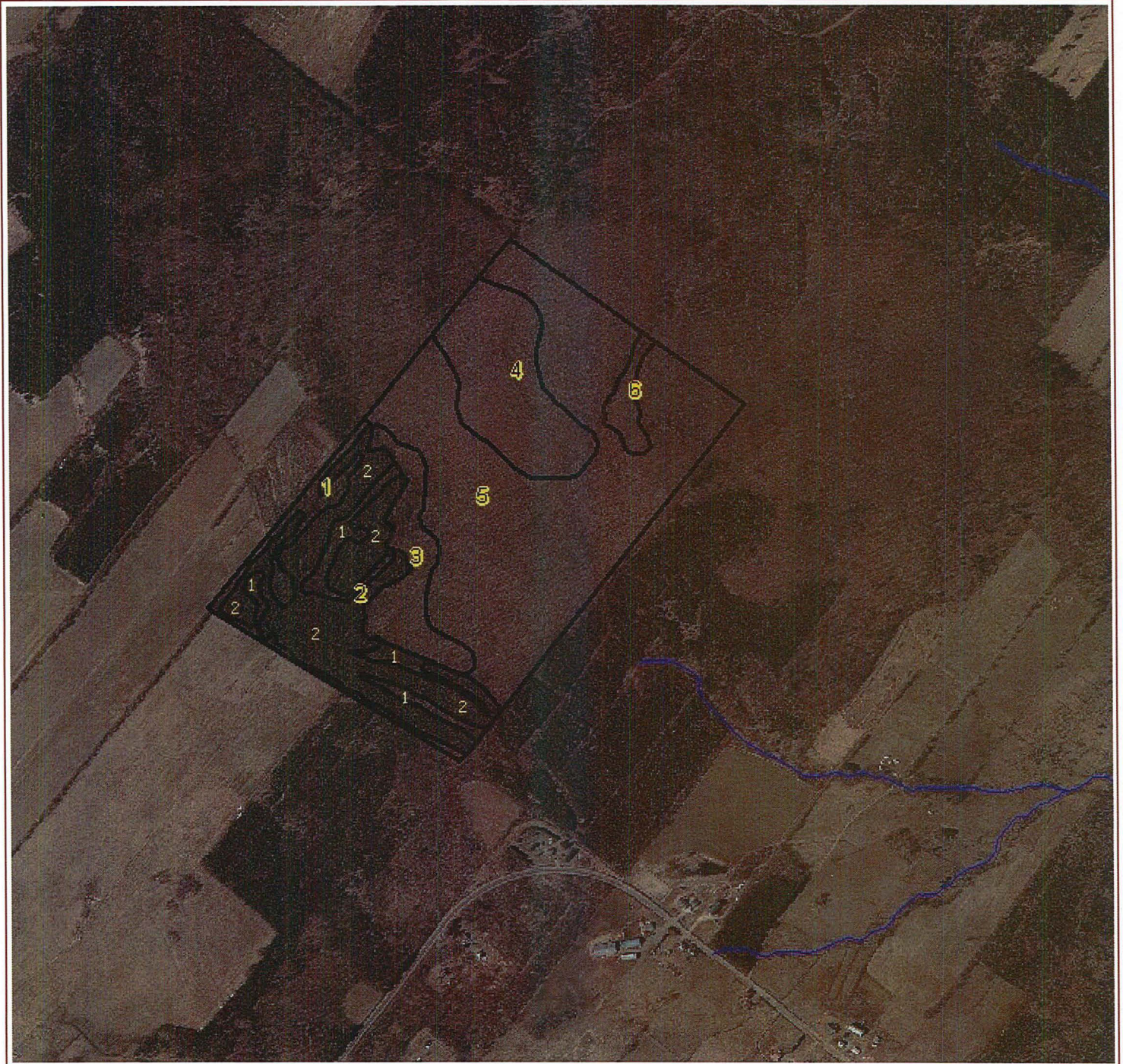
Numéro du feuillet cartographique
21E13SO

Numéro de la photo aérienne
2013

Échelle:
1/10000



Carte forestière



Les limites de la propriété sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition. Ces limites n'ont pas de valeur légale.





PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

Groupement forestier coopératif St-François

1 - IDENTIFICATION			05511G1170137
Numéro de producteur: MARM46510888	Adresse: Richmond, QC	Code postal: J0B 2H0	3 - PARCELLE
Tél.travail:	Tél.rés.:	Représentant: Martel Pierre	
			No. 01
			Sup. ou long.: 1.8

2 - LOCALISATION			4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
Région écologique: 2c-T	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 9670-10-9898	Photo (1): 2013
Municipalité code: 40047	Nom: Danville		Photo (2): -
Cadastre code: 2344	Nom: Shipton	Rang code: 02 Nom:	Échelle: 1/10000
Lot no: 3172776		No du PAF: Prop no: 01	Feuillet: 21E13SO

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement : PeBbR

Autre que peuplement :

Densité : B

Âge : 25

Coefficient de distribution total :

Couverture de broussaille :

Période recommandée :

Taux mortalité ou % tiges affectées :

Hauteur de la régénération (m) :

Hauteur de la plantation (m,cm) : 11

Hauteur de la broussaille (cm) :

Tiges ou microsites opprimées (%) :

Drainage : 2 : bon

Relief : 2-Platière sèche

Texture :

Profondeur :

Produit à utiliser :

Structure résiduelle (O/N) :



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s/ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
PET			198	22	57.7	7.5	0	100
EPB			814	12	41	10	10	0
BOG			356	11	11	3.5	0	100
Total	0	0	1368	13	109.7	21	10	52.4

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS

Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8920	Serv. tech. : Mobili. bois. méc.	1.800	253.00	0.00	455.40	0.00	455.40
Total							

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Mobilisation des bois
 Cet intervention consiste à récolter les tiges de feuillus intolérants dans l'étage dominant pour favoriser les tiges d'épinettes blanches en sous étage. Cette coupe prélève un volume maximal de 50% du volume total du peuplement.
 Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

Montant total de l'aide financière : 455.40 0.00 **455.40**

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui Non

Si oui, précisez :

Site de reboisement en zone agricole Accepté Refusé

Signature agronome _____ Date _____

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu
 Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Jean-Luc Date : 2017-07-12

Préparé par: Yves Harnois tech.f. Date : 2017-07-10

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:

Jean-Luc 2017-07-12
 Signature Ing. f. Date

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
 Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière" ;

ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____

par : _____

No: **05511G1170137**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____



PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

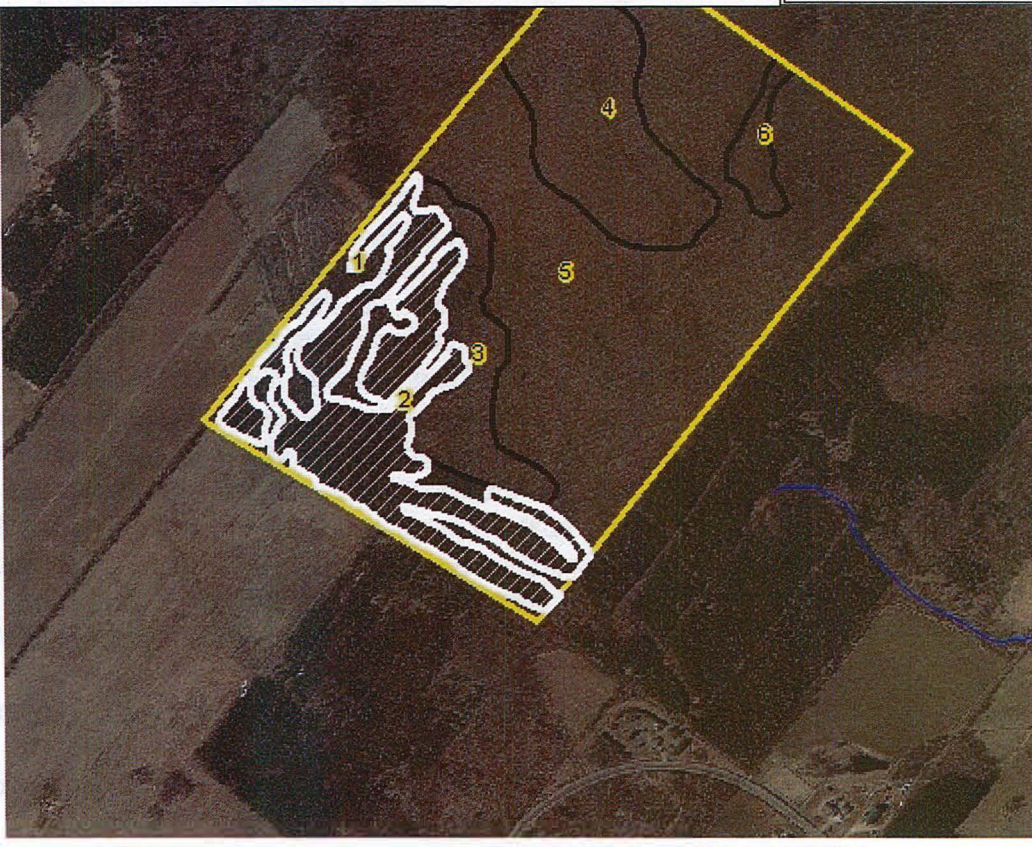
Groupement forestier coopératif St-François

1 - IDENTIFICATION			05511G1170139
Numéro de producteur: MARM46510888		Nom, prénom: Richmond, QC	
Adresse: 49 Cleevmont		Représentant:	Code postal: J0B 2H0
Tél.travail:	Tél.rés.:	Tél.:	3 - PARCELLE
			No. 02
			Sup. ou long. : 7

2 - LOCALISATION			4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
Région écologique: 2c-T	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 9670-10-9898	
Municipalité code: 40047	Nom: Danville	Rang code : 02	Nom:
Cadastre code : 2344	Nom: Shipton	No du PAF :	Prop no: 01
Lot no: 3172776			

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement : EpB
 Autre que peuplement :
 Densité : A
 Âge : 25
 Coefficient de distribution tota l:
 Couverture de broussaille :
 Période recommandée :
 Taux mortalité ou % tiges affectées :
 Hauteur de la régénération (m) :
 Hauteur de la plantation (m,cm) : 11
 Hauteur de la broussaille (cm) :
 Tiges ou microsites opprimées (%) :
 Drainage : 2 : bon
 Relief : 2-Platière sèche
 Texture :
 Profondeur :
 Produit à utiliser :
 Structure résiduelle (O/N) :



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s/ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
EPB			1419	15	131.7	26	20	23.1
PET			58	17	8.3	1	0	100
BOG			66	13	3.3	3.3	0	100
Total	0	0	1543	15	143.3	30.3	20	34

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS

Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8985	1ère écl.com.rés.plant.méc. - DI	7.000	400.00	891.00	2800.00	6237.00	9037.00
7902	Services techniques : Martelage	7.000	145.00	0.00	1015.00	0.00	1015.00
Total							

Montant total de l'aide financière :				3815.00	6237.00	10052.00
--------------------------------------	--	--	--	---------	---------	----------

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe d'éclaircie de plantation.
 La récolte sera de 30 à 40 % du volume de bois présent. Si des chemins de débardage sont nécessaires alors 1 rangée sur 9 sera prélevée. Le choix des tiges s'effectue en prélevant les plus petites tiges dans le but d'obtenir un rendement le plus élevé possible.
 Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui Non

Si oui, précisez :

Site de reboisement en zone agricole Accepté Refusé

Signature agronome _____ Date _____

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu
 Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

 Date : **2017-07-12**

Préparé par: Yves Harnois tech.f. Date : 2017-07-10

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:

 Signature Ing. f. Date **2017-07-12**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
 Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;
DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;
RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";
ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;
ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____
 par : _____ No: **05511G1170139**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____



Groupement forestier coopératif St-François

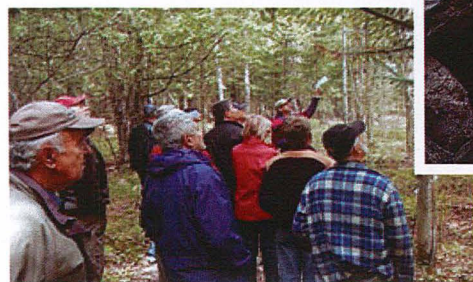
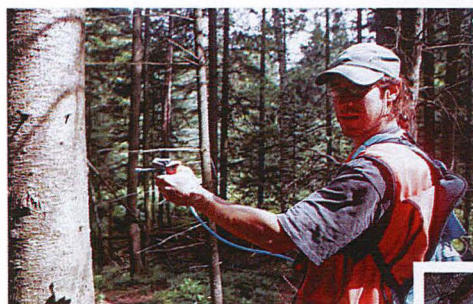
345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

www.gfstfrancois.qc.ca

Actif des racines au sommet

Plan d'aménagement forestier



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom:

Adresse:

Représentant autorisé:

Tél: Bur:

Numéro de Producteur forestier:

Ce plan
respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable

4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
001	Feuilleux tolérant avec résineux <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 /</i>	0.7 ha <i>Âge: 20/ 5</i>	Frêne d'Amérique	Cèdre	Tremble

Un ruisseau traverse ce peuplement.
Régénération de gaulis de feuillus.
Le bois franc est de bonne qualité, le cèdre a un gros diamètre.
Présence de tremble à récolter.

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE (2017)

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou mures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

002	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : A Hauteur (m): 11 /</i>	3.6 ha <i>Âge: 20/ 4</i>	Érable à sucre Noyer cendré	Frêne d'Amérique Tremble	Bouleau jaune
-----	--	------------------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.
Jeune peuplement de qualité, potentiel d'avenir intéressant.
Le secteur Nord-Est est humide, plus clair et le diamètre des tiges est plus petit.
Peuplement à densité très limite pour effectuer une coupe, revoir dans 5 à 10 ans.

Traitement suggéré :

003	Feuilleux tolérant avec résineux <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 /</i>	1.1 ha <i>Âge: 20/ 5</i>	Érable à sucre Cèdre	Sapin Bouleau jaune	Frêne d'Amérique
-----	--	------------------------------------	-------------------------	------------------------	------------------

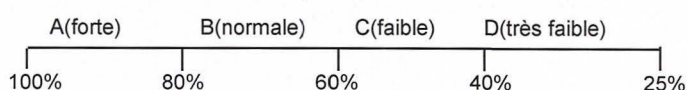
Régénération de gaulis de feuillus.
Le secteur Est est plus frais, renferme une plus grande proportion de cèdre de gros diamètre.
Présence de sapins matures à récolter

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE (2017)

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou mures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
004	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : B Hauteur (m): 13 / Âge: 30</i>	3.3 ha	Érable à sucre Bouleau gris	Frêne d'Amérique Frêne noir	Bouleau jaune
<p>L'origine de ce peuplement est une coupe totale. Le site est généralement frais. Le diamètre des tiges est encore petit. Régénération abondante de gaulis de feuillus. Un ruisseau traverse ce peuplement. Revoir dans 10 ans. <i>Traitement suggéré :</i></p>					

005	Mélangé sur station humide <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge: 20/ 4</i>	2.5 ha	Bouleau jaune Sapin	Cèdre Frêne d'Amérique	Frêne noir
<p>L'origine de ce peuplement est une coupe totale. Le site est généralement humide. Régénération de gaulis mixte. La densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement; on retrouve quelques îlots plus denses sur sol plus sec sont présents au travers de secteurs plus humides. Quelques sapins sont à récolter dans ces îlots; faible volume à récupérer. <i>Traitement suggéré :</i></p>					

006	Feuillu intolérant à peuplier <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge: 20/ 4</i>	3.5 ha	Tremble Cerisier tardif	Bouleau gris Frêne d'Amérique	Sapin
<p>L'origine de ce peuplement est une coupe totale. Le peuplement n'est pas homogène; certains secteurs ont un sous-étage dominant de résineux. Certains secteurs sont humides et non-régénérés. Quelques îlots sont plus denses et renferment d'avantage de résineux. Le secteur à l'Est est plus sec et renferme une bonne proportion de cerisiers. Régénération de gaulis de feuillus par secteurs. La coupe n'est pas urgente, le tremble est à récupérer mais n'a pas atteint la maturité. Les caractéristiques du peuplement n'étant pas homogènes sur toute sa superficie, il est possible que celui-ci soit traité en partie seulement. <i>Traitement suggéré :</i> COUPE DE SUCCESSION (NON-SUBVENTIONNABLE 2025) L'objectif de la coupe de succession est de former un nouveau peuplement en dégageant la régénération déjà installée en sous-étage. Ce traitement consiste à supprimer le couvert feuillu de faible valeur afin de favoriser la croissance des résineux en sous-étage. Lors de la coupe, l'exécutant devra porter une attention particulière à la protection de la régénération. Une fois l'étage supérieur enlevé, il faudra éclaircir, si nécessaire, la régénération de façon à garder environ 2 500 tiges à l'hectare uniformément réparties. Les essences à favoriser par ordre d'importance sont: l'épinette, le sapin, les feuillus durs, le pin et la pruche.</p>					

*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)
100%	80%	60%	40% 25%



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
007	Feuilleu tolérant <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 / Âge: 20/ 4</i>	7.2 ha	Frêne d'Amérique Bouleau jaune	Tremble	Érable à sucre

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

Régénération de gaulis de feuillus.

Présence de trembles à récolter.

Le peuplement entre dans la catégorie de jeune érablière tel que décrit par la CPTAQ et peut donc être traité en éclaircie.

Traitement suggéré :

008	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 / Âge: 30</i>	1.4 ha	Érable à sucre Bouleau gris	Bouleau jaune	Frêne d'Amérique
-----	--	--------	--------------------------------	---------------	------------------

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

Les tiges ont un petit diamètre.

Revoir dans 10 ans.

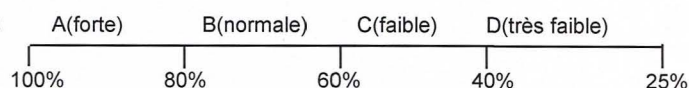
Traitement suggéré :

009	Dénudé humide <i>Densité* : Hauteur (m): / Âge:</i>	3.9 ha			
-----	---	--------	--	--	--

Le peuplement est inondé.

Traitement suggéré :

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales
010	Résineux en régénération	1.2 ha	Cèdre
	Densité* : Hauteur (m): / Âge:		

Le secteur Nord est une cèdrière de diamètre commercial.

L'humidité excessive de ce site n'offre pas de conditions intéressantes pour rentabiliser des travaux d'aménagement.

Traitement suggéré :

011	Peupleraie	1.8 ha	Tremble	Frêne noir	Bouleau gris
	Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge: 20/ 4		Bouleau jaune	Sapin	

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

Le site est généralement frais.

Le sous-étage est composé de gaulis de feuillus humide (frêne et orme) et de bouleau jaune.

L'étage supérieur est constitué de feuillus intolérants (tremble et bouleau).

Le feuillus intolérant n'est pas de bonne qualité mais n'a pas atteint sa maturité.

Revoir dans 5 à 10 ans pour une récolte des trembles.

Traitement suggéré :

Il faudrait récolter les tiges de moindre valeur tel, le bouleau gris et le tremble.

012	Sapinière à cèdre	0.8 ha	Sapin	Cèdre	Érable rouge
	Densité* : A Hauteur (m): 15 / Âge: 60		Tremble	Bouleau jaune	

Le site est généralement sec.

Le sapin est mature et urgent à récolter; prélèvement élevé à effectuer.

Traitement suggéré :

Il faudrait récolter de les sapins matures. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement, d'éviter une perte de bois marchand et favoriserait l'installation d'une bonne régénération.

*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)
100%	80%	60%	40%
			25%



4- Description des peuplements forestiers

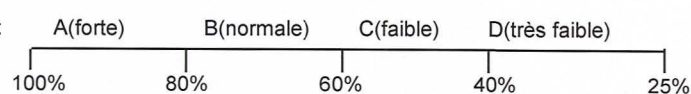
No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
013	Cèdrière <i>Densité* : A Hauteur (m): 15 /</i>	1.2 ha <i>Âge: 60</i>	Cèdre	Sapin	Frêne noir
			Tremble	Bouleau jaune	

Il y a présence de chablis (renversement) dans le peuplement.

Peuplement sur site humide, fragile à l'exploitation forestière; à conserver comme refuge pour le cerf de virginie.

Traitement suggéré :

*Classes de densité du couvert forestier:



5- Liste des traitements forestiers suggérés

No.peup	Type de peuplement	Traitement	Année suggérée	Superf.	Priorité*
001	Feuillu tolérant avec résineux	Jardinage résineux mécanisé	2017	0.5	1
003	Feuillu tolérant avec résineux	Jardinage résineux mécanisé	2017	1.0	1
006	Feuillu intolérant à peuplier	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2025	2.0	3
007	Feuillu tolérant	Eclai. commerciale feuillus d'ombre mécanisée	2017	5.5	1
011	Peupleraie	Revoir dans 5 ans	2022	1.5	2
012	Sapinière à cèdre	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	0.5	1

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse.

*Priorité: 1. Court terme: prêt à faire 2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans 3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements



6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements :** Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débiter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale :** Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale :** Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché :** Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil :** Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Signature du propriétaire forestier
ou de son représentant

Date

Attestation de l'ingénieur forestier

Ce plan d'aménagement forestier appartenant à LES ENTREPRISES MAM INC.
est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.

Marc Beaubien
Signature de l'ingénieur forestier
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

2017-08-09
Date

Plan d'aménagement préparé par

J. J. J. J.
technicien forestier

02/08/2017
Date



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Zonage
Danville	Shipton	01	3172778,	V: vert

Numéro de statut de producteur du vendeur: ENTR76511038

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

Date

Annexe 1

Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

Adresses utiles

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 819 875-1007, (www.agenceestrie.qc.ca)

Cultur'Innov, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, (www.culturinnov.qc.ca)

Financement agricole Canada, 819 564-5512 , (www.fcc-fac.ca/fr/)

Forest stewardship council Canada (FSC), 1 877 571-1133, (www.fscCanada.org/francais.htm)

La financière agricole du Québec, 819 820-3323, (www.fadq.qc.ca/index.php?id=31)

Ministère développement durable et environnement, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

Ministère des forêts de la faune et des Parcs, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privées/index.jsp>)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, 819 346-8905,

Fédération des producteurs forestiers du Québec, <http://www.foretprivée.ca>,



Annexe 2 - Données techniques et forestières

	Propriété no.01	<u>Photo</u>
	Sipton Rang:01	2013
	Premier lot:3172778	

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuil	% résin				
001	FtR	A 13 17 20/ 50	FRA/THO/PET/ / /	0.7	32	%	%	%	RJR	2017	0.5	1
002	ErFt	A 11 15 20/ 40	ERS/FRA/BOJ/N OC/PET/	3.6	22	%	%	%				
003	FtR	A 13 19 20/ 50	ERS/SAB/FRA/T HO/BOJ/	1.1	26	%	%	%	RJR	2017	1.0	1
004	ErFt	B 13 30	ERS/FRA/BOJ/B OG/FRN/	3.3	18	%	%	%				
005	FhR	B 9 15 20/ 40	BOJ/THO/FRN/ SAB/FRA/	2.5	21	%	%	%				
006	FiPe	B 9 15 20/ 40	PET/BOG/SAB/ CET/FRA/	3.5	20	%	%	%	ST09-4	2025	2.0	3
007	Ft	A 13 17 20/ 40	FRA/PET/ERS/B OJ/ /	7.2	22	%	%	%	CEFTM	2017	5.5	1
008	ErFt	A 13 30	ERS/BOJ/FRA/B OG/ /	1.4	16	%	%	%				
009	DH		/ / / / /	3.9	0	%	%	%				
010	Rr		THO/ / / / /	1.2	0	%	%	%				
011	Pe1	B 9 15 20/ 40	PET/FRN/BOG/ BOJ/SAB/	1.8	14	%	%	%		2022	1.5	2
012	SC	A 15 19 60	SAB/THO/ERR/ PET/BOJ/	0.8	34	%	%	%	ST09-4	2017	0.5	1
013	CC	A 15 60	THO/SAB/FRN/ PET/BOJ/	1.2	36	%	%	%				

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme



Carte forestière

Nom du propriétaire: *LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA MONTAGNE*

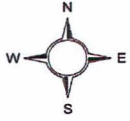
Numéro de producteur forestier : *20778178*

Propriété numéro : 01

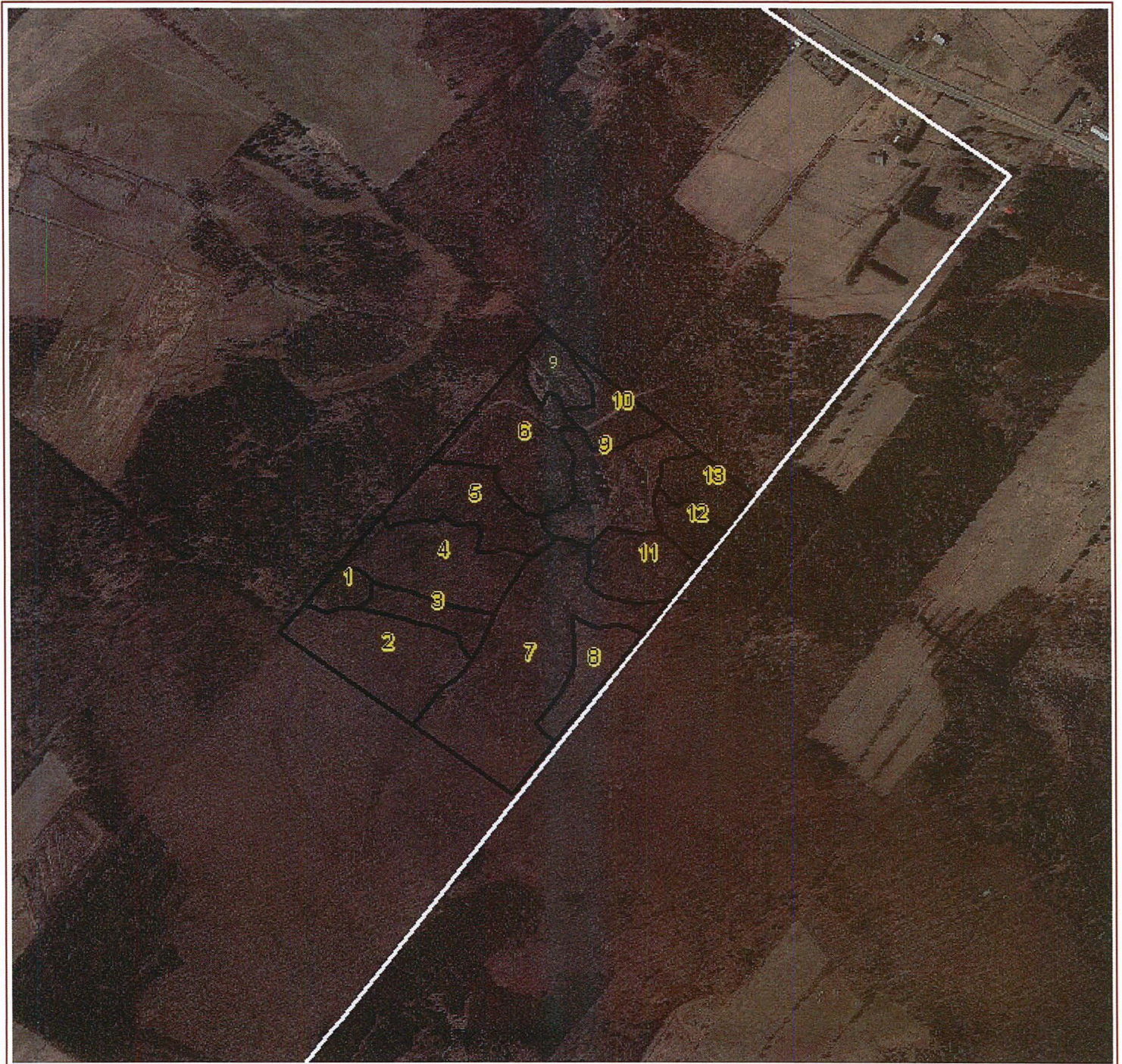
Numéro du feuillet cartographique
21E13SO

Numéro de la photo aérienne
7936-9

Échelle:
1/10000



Carte forestière



Les limites de la propriété sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition. Ces limites n'ont pas de valeur légale.





PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

Groupement forestier coopératif St-François

1 - IDENTIFICATION

Numéro de producteur: Adresse: Nom, prénom: **Richmond, QC**
 Représentant: Code postal: **JOB 2H0**
 Tél.travail: Tél.rés.: **(819)346-4634** Tél.:

05511G1170164

3 - PARCELLE

No. **002**
 Sup. ou long.: **5.7**

2 - LOCALISATION

Région écologique: **2c-T** Tenure: **200** Code unité d'évaluation: **9670 64 7185**
 Municipalité code: **40047** Nom: **Danville** Rang code: **01** Nom:
 Cadastre code: **2344** Nom: **Shipton** No du PAF: Prop no: **01**
 Lot no: **3172778**

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1): **7936-9**
 Photo (2): **-**
 Échelle: **1/10000**
 Feuillet: **21E13SO**

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement: **Ft**
 Autre que peuplement :
 Densité: **A**
 Âge: **2040**
 Coefficient de distribution tota l:
 Couverture de broussaille :
 Période recommandée :
 Taux mortalité ou % tiges affectées :
 Hauteur de la régénération (m) :
 Hauteur de la plantation (m,cm) : **1317**
 Hauteur de la broussaille (cm) :
 Tiges ou microsites opprimées (%):
 Drainage: **2: bon**
 Relief: **4-Moyen versant**
 Texture:
 Profondeur: **3: 31 - 90 cm**
 Produit à utiliser: **38% cime**
 Structure résiduelle (O/N): **N**



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
FRA			228	20	43.8	7	6.2	11.4
PET			126	25	40.9	5.9	0	100
ERS			297	15	24.9	5.3	5	5.7
BOJ			57	17	5.6	1.3	1.3	0
SAB			45	20	6	1.3	0.8	38.5
AF			55	15	4.5	1	1	0
Total	0	0	808	18	125.7	21.8	14.3	34.4

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :				Objectif :

8 - TRAITEMENTS

Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8967	Eclair. commerciale feuillus d'or	5.700	400.00	639.00	2280.00	3642.30	5922.30
7901	Services techniques : Marterlag	5.700	128.00	0.00	729.60	0.00	729.60

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe d'éclaircie.
 Ce traitement consiste à éclaircir le peuplement en prélevant les tiges de moindre qualité dans l'étage inférieur et supérieur. Tout en ne créant pas de grandes trouées, l'éclaircie prélève entre 30 à 40 % du volume total du peuplement. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 18 % de la superficie du peuplement.
 Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.
 Jeune peuplement de feuillus tolérants de qualité où l'agence permet d'abaisser la surface terrière à 14m2/ha.

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu
 Date: _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Préparé par: Jean François Paquet Date: 2017-08-05

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:

Signature Ing. f. Jean François Paquet Date: 2017-08-05

Montant total de l'aide financière: 3009.60 3642.30 **6651.90**

Présence d'éléments particuliers de biodiversité: Oui Non

Si oui, précisez:

Site de reboisement en zone agricole Accepté Refusé

Signature agronome _____ Date _____

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;

ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____

par: _____ No: **05511G1170164**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____

05511G1170165

1 - IDENTIFICATION

Nom, prénom: **Richmond, QC**
 Représentant: _____
 Code postal: **JOB 2H0**
 Tél.: _____

Numéro de producteur: _____ Adresse: _____
 Tél.travail: _____

3 - PARCELLE

No. **003**
 Sup. ou long. : **1.5**

2 - LOCALISATION

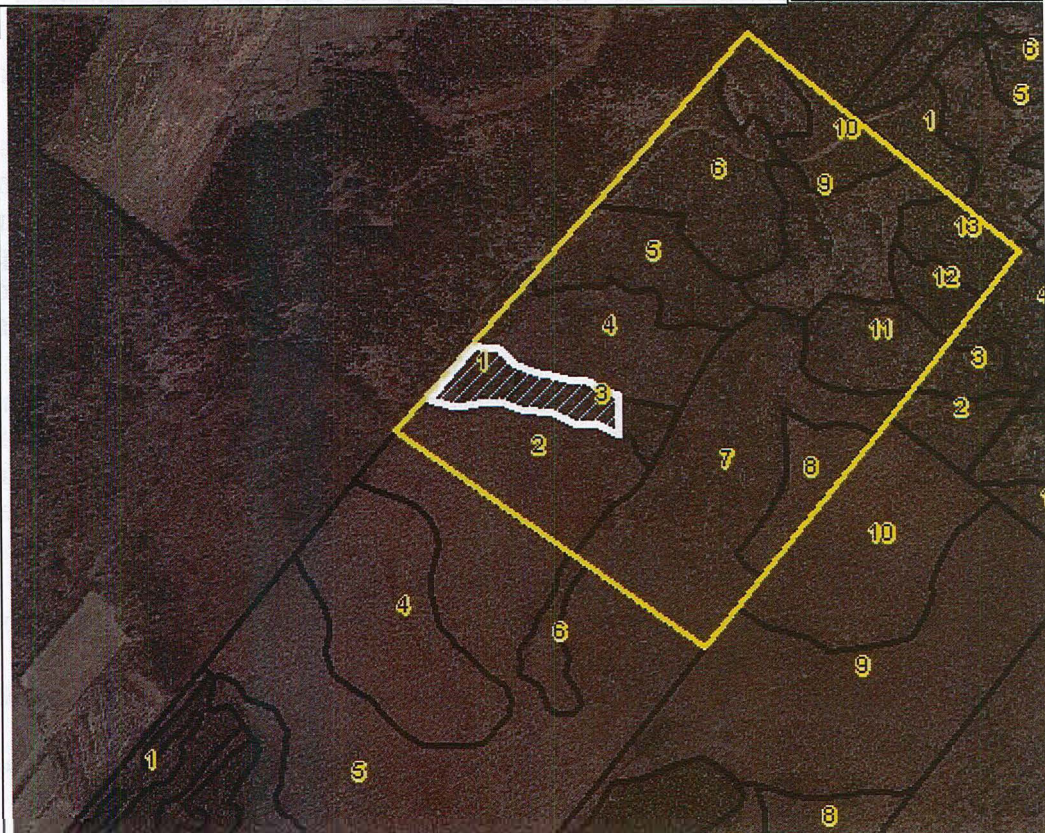
Région écologique: **2c-T** Tenure: **200** Code unité d'évaluation: **9670 64 7185**
 Municipalité code: **40047** Nom: **Danville**
 Cadastre code : **2344** Nom: **Shipton** Rang code : **01** Nom: _____
 Lot no: **3172778** No du PAF : _____ Prop no: **01**

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1): **7936-9**
 Photo (2): **-**
 Échelle: **1/10000**
 Feuillet: **21E13SO**

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement : **FrR**
 Autre que peuplement : _____
 Densité : **A**
 Âge : **2050**
 Coefficient de distribution total : _____
 Couverture de broussaille : _____
 Période recommandée : _____
 Taux mortalité ou % tiges affectées : _____
 Hauteur de la régénération (m) : _____
 Hauteur de la plantation (m,cm) : **1319**
 Hauteur de la broussaille (cm) : _____
 Tiges ou microsites opprimées (%) : _____
 Drainage : **3 : modéré**
 Relief : **3-Bas versant**
 Texture : _____
 Profondeur : **4 : 91 cm et plus**
 Produit à utiliser : _____
 Structure résiduelle (O/N) : **0**



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m ³ s./ha	S.T. m ² /ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
FRA			412	20	63.8	10	9	10
THO			43	39	32	5	5	0
ERS			164	18	27.1	4	3.5	12.5
PET			137	24	25	4	0	100
SAB			87	23	27	3.7	0.3	91.9
BOG			53	16	4.4	1	0	100
AF			56	16	8.5	1.7	1.7	0
Total	0	0	952	21	187.8	29.4	19.5	33.7

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :				Objectif :

8 - TRAITEMENTS

Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8971	Jardinage feuillus d'ombre méca	1.500	400.00	483.00	600.00	724.50	1324.50
7901	Services techniques : Marterlag	1.500	128.00	0.00	192.00	0.00	192.00

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe de jardinage.
 Ce traitement consiste à couper entre 20 et 35 % du volume total du peuplement et de permettre l'amélioration de celui-ci par la récupération des tiges défectueuses ou matures dans un peuplement de structure irrégulière. Dans le but de revigorer le peuplement, un soin particulier est apporté au maintien de la diversité des essences et des arbres de tout âge. Aussi, cette coupe favorise la régénération par la création de trouées. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 20 % de la superficie du peuplement. Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

Montant total de l'aide financière :

792.00	724.50	1516.50
--------	--------	----------------

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui Non

Si oui, précisez : _____

Site de reboisement en zone agricole : Accepté Refusé

Signature agronome _____ Date _____

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu _____
 Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Préparé par: **Jean François Paquet** Date : **2017-07-21**

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:
 Signature Ing. f. _____ Date **2017-08-09**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____
 par : _____

No: **05511G1170165**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____



PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

Groupement forestier coopératif St-François

1 - IDENTIFICATION			05511G1170166
Numéro de producteur: _____	Adresse: _____	Nom, prénom: _____	3 - PARCELLE
Tél. travail: _____		Code postal: JOB 2H0	No. 004
		Tél.: _____	Sup. ou long.: 0.6

2 - LOCALISATION			4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
Région écologique: 2c-T	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 9670 64 7185	Photo (1): 7936-9
Municipalité code: 40047	Nom: Danville		Photo (2): -
Cadastre code: 2344	Nom: Sipton	Rang code: 01 Nom: _____	Échelle: 1/10000
Lot no: 3172778		No du PAF: _____ Prop no: 01	Feuillet: 21E13SO

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement : **SC**

Autre que peuplement :

Densité : **A**

Âge : **60**

Coefficient de distribution total :

Couverture de broussaille :

Période recommandée :

Taux mortalité ou % tiges affectées :

Hauteur de la régénération (m) :

Hauteur de la plantation (m,cm) : **17**

Hauteur de la broussaille (cm) :

Tiges ou microsites opprimées (%) :

Drainage : **3 : modéré**

Relief : **3-Bas versant**

Texture :

Profondeur : **3 : 31 - 90 cm**

Produit à utiliser :

Structure résiduelle (O/N) :



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ					
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre									
SAB			697	18	120.9	18	4	77.8					
THO			725	13	41.1	10	10	0					
ERR			178	17	25.8	4	4	0					
PET			53	22	17.2	2	0	100					
Total	0	0	1653	16	205	34	18	47.1					

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES	Montant total de l'aide financière :	151.80	0.00	151.80
<p>Coupe progressive d'ensemencement.</p> <p>Ce traitement consiste à récolter ce peuplement mature et à favoriser l'établissement d'une bonne régénération. Une première intervention récolte 30 à 50 % du volume créant des trouées propices à l'installation de la régénération. Cinq à sept années plus tard, une coupe avec protection de la régénération peut être prescrite pour finaliser la récolte du reste de ce peuplement et favoriser le développement de la régénération déjà établie. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 20 % de la superficie du peuplement. Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.</p>	Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			
	Si oui, précisez :			
	Site de reboisement en zone agricole : Accepté <input type="checkbox"/> Refusé <input type="checkbox"/>			

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;

ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____

par : _____

No: **05511G1170166**

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu _____

Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Préparé par: Jean François Paquet Date: 2017-07-21

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: _____

Signature Ing. f. Jean François Paquet Date: 2017-08-09

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____



Groupement forestier coopératif St-François

345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

www.gfstfrancois.qc.ca

Actif des racines au sommet

Plan d'aménagement forestier



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom:

Adresse:

Représentant autorisé:

Tél:

Bur:

Numéro de Producteur forestier:

Ce plan
respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable

Objectifs du Plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier est un outil de connaissance et de planification forestière destiné au propriétaire de boisé. Ce document, approuvé par un ingénieur forestier, vous permet de bien connaître votre forêt et de prendre les décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de votre forêt dans le cadre d'un développement durable.

Le plan d'aménagement forestier est nécessaire pour obtenir votre statut de producteur forestier qui vous donne accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux forestiers, de même qu'au programme de remboursement d'une partie de vos taxes foncières. Il est également nécessaire pour obtenir la certification environnementale FSC.

Les nombreuses recommandations qu'il contient ont été développées pour vous aider à gérer et mettre en valeur votre propriété forestière.

1- Localisation de la superficie à vocation forestière

Nom du propriétaire forestier :

Propriété numéro :02

Photographie aérienne :

2013

Municipalité régionale de comté (MRC): Les Sources

Code: 400

Municipalité :

Wotton

Code: 40017

Unité d'évaluation	Cadastre	Rang	No. du lot	Zonage	Unité aména.	Superficie forestière (ha)	Superficie totale (ha)
9669-67-9050	(2726) Wotton	03	G	V: vert	513	37.6	37.6
9669-67-9050	(2726) Wotton	03	H	V: vert	513	0.1	0.1
						37.7	37.7

2-Objectifs du propriétaire

Forestiers et environnementaux

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt.
- Protéger l'environnement forestier.
- Reboiser certaines parties de la propriété.
- Entretenir les plantations.
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin.
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole.

Financiers

- Rentabiliser mon investissement.
- Générer un revenu d'appoint périodique.

Personnels

- Profiter de ma propriété pour mes loisirs et ma détente.
- Pratiquer la chasse sportive.
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé.
- Autre : _____

3-Éléments sensibles présents

- | | Peuplement(s) |
|--|---------------|
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles aux insectes ou aux maladies. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles au chablis. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements à forte pente. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Présence d'un cours d'eau ou d'un lac. | 10 |
| <input type="checkbox"/> Milieu humide (marais, étang marécage, tourbière, prairie humide) | 4-6 |
| <input type="checkbox"/> Ravage de cerfs de Virginie. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Habitats fauniques reconnus | _____ |
| <input type="checkbox"/> Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire. | nd. |
| Autre : _____ | _____ |



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
001	Peupleraie <i>Densité* : C Hauteur (m): 15 /</i>	0.9 ha <i>Âge: 40</i>	Peuplier baumier Saule	Tremble Épinette de Norvège	Bouleau gris

Le site est généralement frais.

La régénération au sol est absente; fougère abondante.

Faible superficie à remettre en production; les chances de réussite ne sont pas garantie compte tenu de l'humidité du sol.

Traitement suggéré :

CONVERSION, REBOISEMENT ET DRAINAGE

Ce peuplement a une très faible valeur commerciale et la régénération est inexistante. Nous recommandons une coupe de récupération avec récolte de bois marchand. Une préparation de terrain comprenant la mise en andains des déchets de coupe sera réalisée afin de faciliter le reboisement. Le reboisement comprend la mise en terre de 2200 plants à l'hectare répartis uniformément. Des travaux de drainage devront être réalisés afin de drainer adéquatement le terrain, ce qui accentuera la croissance et la survie des plants mis en terre. A noter que les coûts de drainage seront aux frais du propriétaire.

002	Épinette blanche et de Norvège <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 /</i>	1.0 ha <i>Âge: 25</i>	Épinette blanche Tremble	Épinette de Norvège	Mélèze laricin
-----	--	---------------------------------	-----------------------------	---------------------	----------------

Plantation mélangé; les tiges sont de bonne qualité en général à l'exception du mélèze

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (2017)

Cette intervention se pratique dans des plantations de forte densité. Elle consiste à récolter entre 30 et 40 % du volume totale du peuplement c'est-à-dire, environ 40% des arbres. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité et de plus faible diamètre, afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé.

003	Plantation d'épinette de Norvège <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 /</i>	14.0 ha <i>Âge: 25</i>	Épinette de Norvège Bouleau gris	Tremble Épinette blanche	Mélèze laricin
-----	--	----------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------	----------------

Plantation de 1994 environ.

Le secteur Nord est de moins bonne qualité; têtes multiples dû au charançon et blessures avancées de porc-épic sur la majorité des tiges.

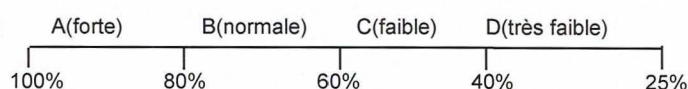
Le secteur Sud est de très belle qualité.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (2017)

Cette intervention se pratique dans des plantations de forte densité. Elle consiste à récolter entre 30 et 40 % du volume totale du peuplement c'est-à-dire, environ 40% des arbres. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité et de plus faible diamètre, afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
004	Plantation d'épinette blanche <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 /</i>	1.9 ha <i>Âge: 25</i>	Épinette blanche Bouleau gris	Saule Peuplier baumier	Orme d'Amérique

Le site est généralement humide, surtout au Nord où le taux de mortalité est très élevé.
Le secteur Ouest est humide également et est d'avantage un peuplement naturel de feuillus humide (frêne, orme). Il a été englobé au peuplement compte tenu de sa faible superficie.
Seul le secteur au Sud est traitable.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (2017)

Cette intervention se pratique dans des plantations de forte densité. Elle consiste à récolter entre 30 et 40 % du volume totale du peuplement c'est-à-dire, environ 40% des arbres. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité et de plus faible diamètre, afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé.

005	Pessière à résineux <i>Densité* : B Hauteur (m): 17 /</i>	0.3 ha <i>Âge: 50</i>	Épinette blanche Tremble	Cèdre	Sapin
-----	---	---------------------------------	-----------------------------	-------	-------

L'épinette est branchue.
Régénération résineuse par secteurs.
Quelques trouées non-régénérées recouverte de fougère et de prêle.
Pas de travaux à réaliser pour l'instant; attendre la maturité des épinettes.

Traitement suggéré :

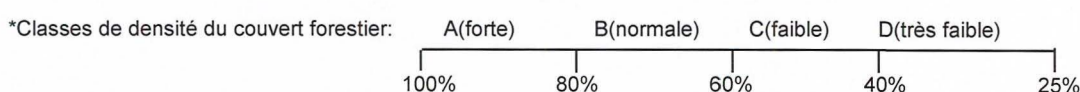
006	Peupleraie <i>Densité* : B Hauteur (m): 17 /</i>	0.8 ha <i>Âge: 50</i>	Tremble Érable rouge	Bouleau gris Épinette blanche	Cerisier tardif
-----	--	---------------------------------	-------------------------	----------------------------------	-----------------

Le site est généralement frais au Sud.
Le nerprun, un arbuste indésirable et très agressif qui colonise les sites où il s'implante, est très abondant par secteurs.
Le tremble n'est pas de bonne qualité et à récolter totalement.
Même problématique de remise en production que le peuplement 1.

Traitement suggéré :

CONVERSION, REBOISEMENT ET DRAINAGE

Ce peuplement a une très faible valeur commerciale et la régénération est inexistante. Nous recommandons une coupe de récupération avec récolte de bois marchand. Une préparation de terrain comprenant la mise en andains des déchets de coupe sera réalisée afin de faciliter le reboisement. Le reboisement comprend la mise en terre de 2200 plants à l'hectare répartis uniformément. Des travaux de drainage devront être réalisés afin de drainer adéquatement le terrain, ce qui accentuera la croissance et la survie des plants mis en terre. A noter que les coûts de drainage seront aux frais du propriétaire.



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
007	Érablière <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 /</i>	1.5 ha <i>Âge: 20/ 4</i>	Érable à sucre Hêtre	Érable rouge	Frêne d'Amérique

On dénote la présence d'affleurements rocheux par endroit sur le terrain.
Ce peuplement est très bien régénéré en essences feuillues de qualité au stade de gaulis.
Jeune peuplement, les tiges ont encore un petit diamètre, pas de tige en perdition.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE (NON-SUBVENTIONNABLE)

Il s'agit d'une coupe affectuée dans un peuplement dense dont le stade de développement se situe entre le précommerciale et le commerciale et dont l'objectif premier est de dégager les arbres d'avenir de la compétition qui les opprime.
Les travaux de coupe et de débardage doivent se faire avec une très grande attention de façon à minimiser les dommages aux arbres résiduels. Il doit rester après traitement 2000 tiges/ha, si c'est un peuplement résineux, ou 2500 tiges/ha, si c'est un peuplement feuillu.

008	Érablière rouge <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 /</i>	1.6 ha <i>Âge: 20/ 4</i>	Érable rouge Bouleau jaune	Tremble Cerisier tardif	Érable à sucre
-----	--	-----------------------------	-------------------------------	----------------------------	----------------

Jeune peuplement, les tiges ont encore un petit diamètre.
Régénération de gaulis de feuillus.
Le secteur Sud-Est est humide et de densité quasi nulle.
Quelques trembles éparses à récolter; faible volume cependant à récupérer.

Traitement suggéré :

009	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : A Hauteur (m): 11 /</i>	10.5 ha <i>Âge: 20/ 4</i>	Érable à sucre Peuplier	Frêne d'Amérique Cerisier tardif	Bouleau jaune
-----	--	------------------------------	----------------------------	-------------------------------------	---------------

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.
Jeune peuplement de qualité; potentiel d'avenir intéressant.
Régénération de gaulis de feuillus, fougère au sol.
On dénote la présence d'affleurements rocheux par endroit sur le terrain.
Le peuplement entre dans la catégorie de jeune érablière tel que décrit par la CPTAQ et peut donc être traité en éclaircie.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (2017)

Cette intervention consiste à récupérer entre 25 et 35% du volume de bois sur pied de façon à ouvrir le couvert forestier pour stimuler la croissance des arbres résiduels. La coupe d'éclaircie permet d'utiliser ce bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle. Il est à noter que dans une éclaircie, on enlève jamais plus de 40% du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé pour en dégager d'autres. Dans ce cas on conserve l'arbre offrant la plus grande valeur, la meilleure qualité et le plus de vigueur.



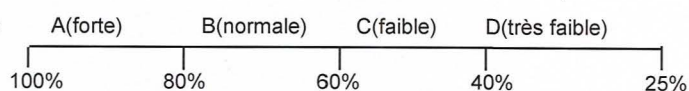
4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales	
010	Feuillu tolérant <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge: 20/4</i>	5.2 ha	Érable à sucre Tremble	Bouleau jaune Orme d'Amérique Frêne d'Amérique

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.
Le site est généralement frais, plusieurs cours d'eau sont présents.
Il y a faible présence de chablis (renversement) dans le peuplement.
Quelques trembles à récupérer; faible volume cependant.

Traitement suggéré :

*Classes de densité du couvert forestier:



5- Liste des traitements forestiers suggérés

No.peup	Type de peuplement	Traitement	Année suggérée	Superf.	Priorité*
001	Peupleraie	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	0.5	3
002	Épinette blanche et de Norvège	1ère éclair.com.rés.mécanisée - DHP 9 à 15 cm	2017	1.0	1
003	Plantation d'épinette de Norvège	1ère éclair.com.rés.mécanisée - DHP 9 à 15 cm	2017	10.0	1
004	Plantation d'épinette blanche	1ère éclair.com.rés.mécanisée - DHP 9 à 15 cm	2017	0.5	1
006	Peupleraie	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	0.5	3
009	Érablière à feuillus tolérants	Eclair. commerciale feuillus d'ombre mécanisée	2017	10.0	2

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse.

*Priorité: 1.Court terme: prêt à faire 2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans 3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements



6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements :** Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débiter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale :** Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale :** Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché :** Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil :** Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

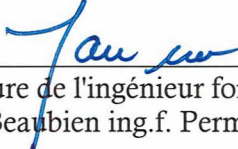
Signature du propriétaire forestier
ou de son représentant

Date

Attestation de l'ingénieur forestier

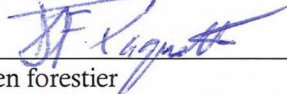
Ce plan d'aménagement forestier appartenant à MARTEL MARC-ANDRE
est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.


Signature de l'ingénieur forestier
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

2017-08-09
Date

Plan d'aménagement préparé par


technicien forestier

01/08/2017
Date



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Zonage
Wotton	Wotton	03	G, H,	V: vert

Numéro de statut de producteur du vendeur: MARM46510888

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

Date

Annexe 1

Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

Adresses utiles

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 819 875-1007, (www.agenceestrie.qc.ca)

Cultur'Innov, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, (www.culturinnov.qc.ca)

Financement agricole Canada, 819 564-5512 , (www.fcc-fac.ca/fr/)

Forest stewardship council Canada (FSC), 1 877 571-1133, (www.fsccanada.org/francais.htm)

La financière agricole du Québec, 819 820-3323, (www.fadq.qc.ca/index.php?id=31)

Ministère développement durable et environnement, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

Ministère des forêts de la faune et des Parcs, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privées/index.jsp>)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, 819 346-8905,

Fédération des producteurs forestiers du Québec, <http://www.foretrivee.ca>,



Annexe 2 - Données techniques et forestières

	Propriété no.02 Wotton Rang:03 Premier lot: G	Photo 2013
--	---	---------------

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuil	% résin				
001	PePe	C 15 40	PEB/PET/BOG/S AU/EPO/	0.9	18	%	%	%	ST09-4	2017	0.5	3
002	EpB EpO	A 13 25	EPB/EPO/MEL/ PET/ /	1	27	%	%	%	CERM-15	2017	1.0	1
003	EpO	A 13 25	EPO/PET/MEL/ BOG/EPB/	14	35	%	%	%	CERM-15	2017	10.0	1
004	EpB	B 9 25	EPB/SAU/ORA/ BOG/PEB/	1.9	14	%	%	%	CERM-15	2017	0.5	1
005	RE	B 17 50	EPB/THO/SAB/ PET/ /	0.3	20	%	%	%				
006	PePe	B 17 50	PET/BOG/CET/ ERR/EPB/	0.8	17	%	%	%	ST09-4	2017	0.5	3
007	Er	A 9 13 20/ 40	ERS/ERR/FRA/ HEG/ /	1.5	16	%	%	%				
008	Eo	A 9 13 20/ 40	ERR/PET/ERS/B OJ/CET/	1.6	17	%	%	%				
009	ErFt	A 11 15 20/ 40	ERS/FRA/BOJ/P EU/CET/	10.5	24	%	%	%	CEFTM	2017	10.0	2
010	Ft	B 9 15 20/ 40	ERS/BOJ/FRA/P ET/ORA/	5.2	21	%	%	%				

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme



Carte forestière

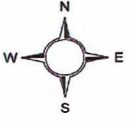
Nom du propriétaire Numéro de producteur
forestier

Propriété numéro : 02

Numéro du feuillet cartographique
21E13SO

Numéro de la photo aérienne
2013

Échelle:
1/10000



Carte forestière



Les limites de la propriété sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition. Ces limites n'ont pas de valeur légale.



Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PENALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____

1 - IDENTIFICATION			05513G1170159
Numéro de producteur: MARM46510888	Nom, prénom: 	Code postal: JOB 2H0	3 - PARCELLE No. 001 Sup. ou long. : 10.5
Adresse: 	Représentant: 	Tél.: 	
Tél.travail: 			

2 - LOCALISATION			4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
Région écologique: 2c-T	Tenure: 	Code unité d'évaluation: 9669-67-9050	Photo (1): 2013 Photo (2): Échelle: 1/10000 Feuillet: 21E13SO
Municipalité code: 40017	Nom: Wotton		
Cadastre code : 2726	Nom: Wotton	Rang code : 03 Nom:	
Lot no: G H		No du PAF : Prop no: 02	

5 - DONNÉES FORESTIÈRES	
Nom du peuplement : ErFt	
Autre que peuplement :	
Densité : A	
Âge : 2040	
Coefficient de distribution tota l:	
Couverture de broussaille :	
Période recommandée :	
Taux mortalité ou % tiges affectées :	
Hauteur de la régénération (m) :	
Hauteur de la plantation (m,cm) : 1115	
Hauteur de la broussaille (cm) :	
Tiges ou microsites opprimées (%) :	
Drainage : 2 : bon	
Relief : 4-Moyen versant	
Texture :	
Profondeur : 3 : 31 - 90 cm	
Produit à utiliser : <i>38% cime verte</i>	
Structure résiduelle (O/N) : <i>N</i>	



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
ERS			548	17	79.2	13.2	10.4	21.2
FRA			108	21	26.6	3.8	2.6	31.6
BOJ			108	19	19.1	2.9	2.6	10.3
PEU			30	28	14.9	1.7	0.2	88.2
CET			48	18	7.9	1.3	0.9	30.8
AF			44	17	9.4	1.4	0.9	35.7
Total	0	0	886	18	157.1	24.3	17.6	27.6

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ				
Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :				
Objectif :				

8 - TRAITEMENTS							
Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8967	Eclair. commerciale feuillus d'or	10.500	400.00	639.00	4200.00	6709.50	10909.50
7901	Services techniques : Marterlag	10.500	128.00	0.00	1344.00	0.00	1344.00

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe d'éclaircie.
Ce traitement consiste à éclaircir le peuplement en prélevant les tiges de moindre qualité dans l'étage inférieur et supérieur. Tout en ne créant pas de grandes trouées, l'éclaircie prélève entre 25 à 35 % du volume total du peuplement. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 18 % de la superficie du peuplement.
Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.
Peuplement qui rencontre les normes de jeunes érablières tel que décrite par la CPTAQ pour traiter en éclaircie commerciale.
Inventaire MSCR fait: 2m2/ha de tiges classées Mortalité.

Montant total de l'aide financière :	5544.00	6709.50	12253.50
Présence d'éléments particuliers de biodiversité :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, précisez :			
Site de reboisement en zone agricole	Accepté <input type="checkbox"/>	Refusé <input type="checkbox"/>	
Signature agronome _____	Date _____		

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu _____
Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Date : *2017-07-21*

Préparé par: *Jean François Paquet* Date : 2017-07-21

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:

Signature Ing. f. *2017-07-21* Date

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;
DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;
RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière" ;
ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;
ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____
par : _____
No: **05513G1170159**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____



PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

Groupement forestier coopératif St-François

1 - IDENTIFICATION			05513G1170160
Numéro de producteur: MARM46510888	Nom, prénom: Richmond, QC	Code postal: J0B 2H0	3 - PARCELLE
Adresse:	Représentant:	Tél.:	No. 002
Tél.travail:			Sup. ou long.: 3.8

2 - LOCALISATION			4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
Région écologique: 2c-T	Tenure:	Code unité d'évaluation: 9669-67-9050	Photo (1): 2013
Municipalité code: 40017	Nom: Wotton		Photo (2):
Cadastré code: 2726	Nom: Wotton	Rang code: 03 Nom:	Échelle: 1/10000
Lot no: G H		No du PAF: Prop no: 02	Feuillet: 21E13SO

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement: Ft
 Autre que peuplement:
 Densité: A
 Âge: 2040
 Coefficient de distribution tota l:
 Couverture de broussaille:
 Période recommandée:
 Taux mortalité ou % tiges affectées:
 Hauteur de la régénération (m):
 Hauteur de la plantation (m,cm): 1115
 Hauteur de la broussaille (cm):
 Tiges ou microsites opprimées (%):
 Drainage: 3 : modéré
 Relief: 3-Bas versant
 Texture:
 Profondeur: 3 : 31 - 90 cm
 Produit à utiliser:
38% c.m.z
 Structure résiduelle (O/N): *N*



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
ERS			268	18	42.2	6.5	5.2	20
BOJ			200	17	26.5	4.8	4.5	6.2
FRA			117	23	36.1	4.8	3.3	31.2
PET			61	26	27.7	3.3	0	100
ORA			49	16	4.6	1	1	0
AF			69	20	7.1	1.4	1.3	7.1
Total	0	0	764	19	144.2	21.8	15.3	29.8

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :				Objectif :

8 - TRAITEMENTS

Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8967	Eclair. commerciale feuillus d'or	3.800	400.00	639.00	1520.00	2428.20	3948.20
7901	Services techniques : Marterlag	3.800	128.00	0.00	486.40	0.00	486.40

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe d'éclaircie.
 Ce traitement consiste à éclaircir le peuplement en prélevant les tiges de moindre qualité dans l'étage inférieur et supérieur. Tout en ne créant pas de grandes trouées, l'éclaircie prélève entre 30 à 40 % du volume total du peuplement. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 18 % de la superficie du peuplement.
 Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.
 Jeune peuplement de feuillus d'ombre où l'agence permet d'abaisser la surface terrière résiduelle à 14 m2/ha.

Montant total de l'aide financière :	2006.40	2428.20	4434.60
--------------------------------------	---------	---------	----------------

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui Non

Si oui, précisez :

Site de reboisement en zone agricole : Accepté Refusé

Signature agronome _____ Date _____

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu _____
 Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Jean Paquet Date : *2017-07-21*

Préparé par: Jean François Paquet Date: 2017-07-21

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:
Jean Paquet Date: *2017-07-21*

Signature Ing. f. _____ Date _____

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

ACCEPTE les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____

par: *[Signature]*

No: **05513G1170160**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____



PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

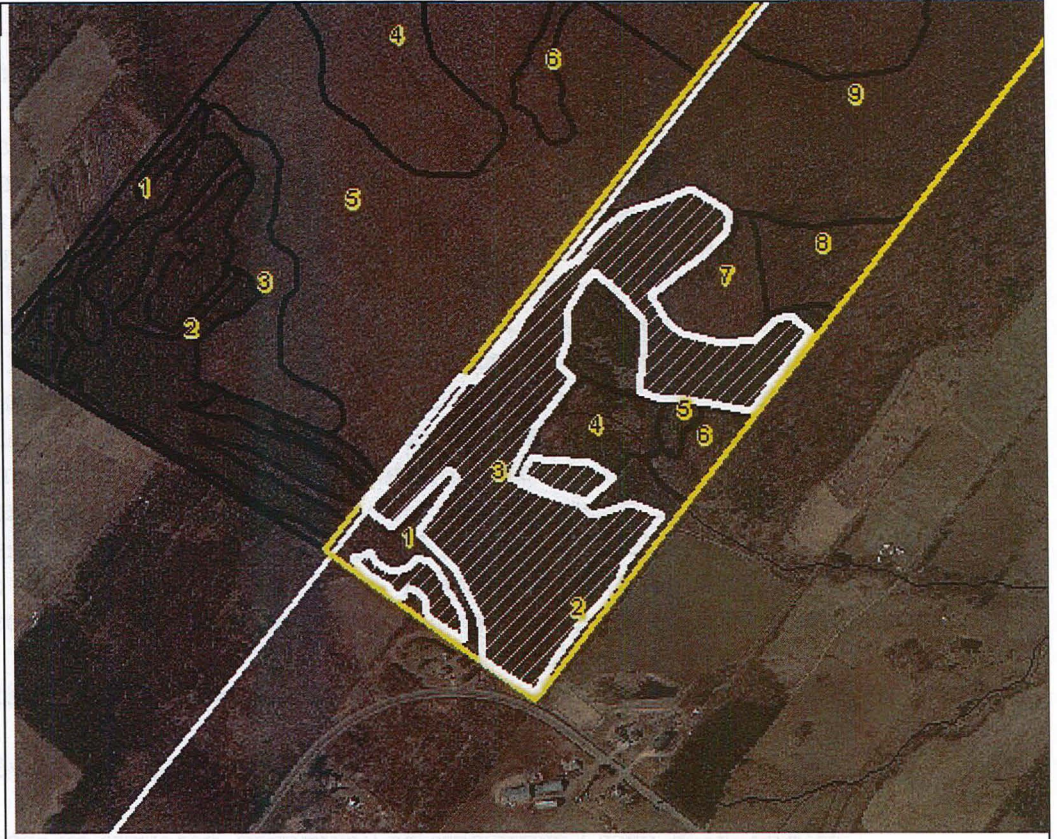
Groupement forestier coopératif St-François

1 - IDENTIFICATION		05513G1170162
Numéro de producteur:	Nom, prénom:	3 - PARCELLE
Adresse: Tél.travail:	Richmond, QC	No. 003
Tél.ré	Représentant:	Sup. ou long.: 11.5

2 - LOCALISATION		4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
Région écologique: 2c-T	Municipalité code: 40017	Code unité d'évaluation: 9669-67-9050
Tenure:	Nom: Wotton	Photo (1): 2013
Cadastré code: 2726	Nom: Wotton	Photo (2):
Lot no: G H	Rang code: 03	Échelle: 1/10000
	No du PAF:	Feuillet: 21E13SO
	Prop no: 02	

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement: EpO
 Autre que peuplement:
 Densité: A
 Âge: 25
 Coefficient de distribution tota l:
 Couverture de broussaille:
 Période recommandée:
 Taux mortalité ou % tiges affectées:
 Hauteur de la régénération (m):
 Hauteur de la plantation (m,cm): 13
 Hauteur de la broussaille (cm):
 Tiges ou microsites opprimées (%):
 Drainage: 2: bon
 Relief: 4-Moyen versant
 Texture:
 Profondeur: 4: 91 cm et plus
 Produit à utiliser:
40% cime
 Structure résiduelle (O/N): *N*



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ					
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m ³ s./ha	S.T. m ² /ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre									
EPO			1638	16	198.7	33.5	23.6	29.6					
PET			56	16	4.3	0.8	0.8	0					
AF			48	14	3.3	0.7	0.3	57.1					
Total :									Objectif :				

8 - TRAITEMENTS							
Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8980	1ère éclair.com.rés.mécanisée -	11.500	400.00	561.00	4600.00	6451.50	11051.50
7902	Services techniques : Martelage	11.500	253.00	0.00	2909.50	0.00	2909.50
Total							

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES			Montant total de l'aide financière :		
Coupe d'éclaircie de plantation. La récolte sera de 30 à 40 % du volume de bois présent. Si des chemins de débardage sont nécessaires alors 1 rangée sur 9 sera prélevée. Le choix des tiges s'effectue en prélevant les plus petites tiges dans le but d'obtenir un rendement le plus élevé possible. Le bois coupé doit être récupéré et utilisé. 1 ha a été soustrait pour tenir compte des digues de roches. Le secteur Nord est de moins bonne qualité (charançon et porc-épic) 2 petits secteur en épinettes blanches sont inclus.			7509.50	6451.50	13961.00

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui Non

Si oui, précisez :

Site de reboisement en zone agricole Accepté Refusé

Signature agronome _____ Date _____

Demande de participation financière
 Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu
 Date: _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Jean Paquet Date: *2017-07-21*

Préparé par: Jean François Paquet Date: 2017-07-21

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:
Jean Paquet Date: *2017-07-21*
 Signature Ing. f. Date

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
 Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :
ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;
DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;
RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";
ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;
ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____
 par: *[Signature]* No: **05513G1170162**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____